

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2025_03_13_03**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 3 mars 2025

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Juanita FOUCHER, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU, Yamina RIOU, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Jean-Claude LECUIT et Serge FRETAULT.

Absente : Patricia MICHEL.

Pouvoirs : Yamina RIOU à Marie-Ange Fouchereau, Charles PARNET à Estelle BASTARD et Liliane LANDEAU à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Budget primitif 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 16 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de voter le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	337 249,00 €	388 198,39 €
Section d'investissement	6 939,61 €	6 939,61 €
Total	344 188,61 €	395 138,00 €

-Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

du : 25/03/2025

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 13 mars 2025,
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot
Président

Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20250313-2025-03-13-03-BF
Date de réception préfecture : 25/03/2025

